

7 mai 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Séminaire international sur l'évaluation mondiale  
de l'état du milieu marin**

**Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques  
à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin,  
y compris les aspects socioéconomiques\***

**Projet détaillé élaboré par le Groupe d'experts**

*Résumé*

Lors du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, les États sont convenus, au paragraphe 36 b) du Plan de mise en œuvre « d'établir, d'ici à 2004, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme régulier de rapport global et d'évaluation de l'état, actuel et prévisible, de l'environnement marin, y compris les aspects socioéconomiques, se fondant sur les évaluations régionales existantes » (évaluation mondiale de l'état du milieu marin). En application du paragraphe 45 de sa résolution 57/141, l'Assemblée générale a décidé d'approuver le paragraphe 36 b) du Plan de mise en œuvre et a prié le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec les États Membres, les organismes, institutions et programmes compétents du système des Nations Unies, d'élaborer des propositions concernant les modalités d'un processus ordinaire pour les analyses et évaluations mondiales de l'état du milieu marin, en s'inspirant notamment des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement découlant de la décision 21/13 adoptée par le Conseil d'administration et en tenant compte de l'examen effectué récemment par le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, et de soumettre ces propositions à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, pour qu'elle les examine et prenne une décision, notamment sur la convocation d'une éventuelle réunion intergouvernementale. Pour donner suite à cette demande, le Secrétariat a établi un rapport sur les propositions concernant les modalités d'évaluation mondiale de l'état du milieu marin, axé sur

---

\* Le présent document a été soumis après la date limite pour tenir compte des contributions reçues du Groupe d'experts.



les mesures à prendre pour mettre en place le mécanisme correspondant (A/58/423). Au paragraphe 64 a) de sa résolution 58/240, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de constituer un groupe de 24 experts au plus, comprenant des représentants des États, y compris de tous les groupes régionaux, et des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, notamment des scientifiques et des décideurs, pour élaborer, le cas échéant en recrutant un consultant, un projet détaillé sur la portée, le cadre général et l'ébauche de ce mécanisme, l'évaluation par des pairs, le secrétariat, le renforcement des capacités et les modalités de financement.

Un groupe d'experts s'est réuni à New York, du 23 au 26 mars 2004, en application du paragraphe 64 a) de la résolution 58/240 de l'Assemblée générale, composé de représentants des États, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, notamment de scientifiques et de décideurs. Le Groupe d'experts était présidé par David Pugh de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le présent projet détaillé fait état des résultats des débats tenus par le Groupe d'experts sur la base des travaux des deux consultants. Il est soumis au séminaire international sur l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin, organisé conjointement avec le Processus consultatif qui se tiendra du 7 au 11 juin 2004, à New York, pour examen et analyse conformément au paragraphe 64 d) de la résolution 58/240 de l'Assemblée générale.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Objectifs et portée .....	1–5	6
A. Introduction .....	1–3	6
B. Objectifs .....	4	7
C. Portée .....	5	7
II. Cadre général et ébauche du mécanisme .....	6–39	8
A. Lancement de l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin .....	7–20	8
1. Évaluation des évaluations .....	8–11	8
2. Identification des régions dans le cadre de l'Évaluation mondiale .....	12–14	9
3. Renforcement des capacités .....	15	10
4. Évaluations thématiques .....	16	11
5. Analyse de scénarios .....	17–20	11
B. Processus ordinaire d'évaluation mondiale .....	21–37	12
1. Périodicité du processus .....	21	12
2. Cadre conceptuel .....	22–25	12
a) Thèmes .....	22	12
b) Causes .....	23	12
c) Forces agissantes .....	24	13
d) Conséquences .....	25	13
3. Directives générales relatives à l'organisation .....	26–34	13
a) Comité de l'évaluation scientifique mondiale .....	27–29	14
i) Composition .....	27	14
ii) Fonctions .....	28–29	14
b) Évaluations scientifiques régionales .....	30–34	14
i) Procédures et méthodes .....	30–33	14
ii) Activités .....	34	15
4. Coordination .....	35–37	16
a) Entre les organismes des Nations Unies .....	35	16
b) Au niveau régional .....	36	16
c) Au niveau mondial .....	37	16
C. Considérations budgétaires .....	38–39	16

---

III.	Assurance qualité et évaluation par des pairs . . . . .	40–45	17
A.	Groupe de spécialistes associé au mécanisme d'évaluation mondiale . . . . .	42	17
B.	Examen par des pairs des rapports mondiaux d'évaluation scientifique . . . . .	43–44	18
C.	Examen par des pairs des rapports régionaux d'évaluation scientifique . . . . .	45	18
IV.	Arrangements institutionnels et secrétariat du mécanisme d'évaluation mondiale . . . . .	46–48	18
A.	Établissement de rapports par le mécanisme d'évaluation mondiale . . . . .	46	18
B.	Comité exécutif de l'Évaluation mondiale . . . . .	47	19
C.	Secrétariat du mécanisme d'évaluation mondiale. . . . .	48	19
V.	Renforcement des capacités . . . . .	49–50	19
VI.	Financement du mécanisme d'évaluation mondiale . . . . .	51–55	20
A.	Fonds de contributions volontaires . . . . .	52	20
B.	Participation des organismes et programmes des Nations Unies. . . . .	53	20
C.	Participation des pays . . . . .	54	21
D.	Participation d'entités extérieures . . . . .	55	21
Annexes			
1.	Budgets indicatifs . . . . .		22
2.	Liste des participants. . . . .		23

**Sigles**

FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GEO	Perspectives mondiales en matière d'environnement
GESAM	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin
GIWA	Évaluation mondiale intégrée des eaux internationales
GMA	Évaluation mondiale de l'état du milieu marin
COI	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
IPCC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ONG	Organisations non gouvernementales
UN	Organisation des Nations Unies
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WCMC	Centre mondial de surveillance pour la conservation
OMM	Organisation météorologique mondiale
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable

## I. Objectifs et portée

### A. Introduction

1. Le processus consistant à évaluer la mise en place d'un mécanisme permanent d'évaluation de l'état du milieu marin afin de fournir des informations précises aux décideurs dans ce domaine a été lancé en 1999, par plusieurs gouvernements, à l'occasion de la septième session de la Commission du développement durable. Les autres initiatives prises à cet égard comprennent notamment les journées d'études organisées à Reykjavik (2001) et à Brême (2002)<sup>1</sup>. Lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), les États ont décidé d'établir, d'ici à 2004, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme régulier de notification et d'évaluation à l'échelle mondiale de l'état, actuel et prévisible, du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, sur la base des évaluations régionales existantes. Cette décision a été ultérieurement entérinée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/141 (par. 45) et 58/240 (par. 64 et 65).

**2. Au paragraphe 36 de son plan de mise en œuvre, le Sommet mondial pour le développement durable a invité les États à améliorer la connaissance et l'évaluation scientifiques des écosystèmes marins et côtiers en tant que base fondamentale de la prise de décisions judicieuses, en agissant à tous les niveaux pour :**

a) *Renforcer la collaboration scientifique et technique, y compris l'évaluation intégrée aux niveaux mondial et régional, notamment le transfert voulu de connaissances scientifiques, de techniques et de technologies marines, en vue de la conservation et de la gestion des ressources marines biologiques et non biologiques, et étendre les capacités d'observation de l'océan en vue de prédire et d'évaluer à temps l'état de l'environnement marin;*

b) *Établir, d'ici à 2004, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme régulier de rapport global et d'évaluation de l'état, actuel et prévisible, de l'environnement marin, y compris les aspects socioéconomiques, se fondant sur les évaluations régionales existantes;*

c) *Renforcer les capacités dans les domaines de la science, de l'information et de la gestion marines, éventuellement en promouvant l'utilisation d'études d'impact sur l'environnement ainsi que de techniques d'évaluation environnementale et de rapport, pour les projets ou activités potentiellement préjudiciables aux environnements côtiers et marins et à leurs ressources biologiques et non biologiques;*

d) *Renforcer la capacité de la Commission océanographique intergouvernementale, qui dépend de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes de mettre en place des capacités*

---

<sup>1</sup> Des informations sur les réunions de Reykjavik (12-14 septembre 2001) et de Brême (18-20 mars 2002) sont disponibles sur le site Web du Programme des Nations Unies pour l'environnement, évaluation mondiale de l'état du milieu marin, à l'adresse ci-après : [www.unep.org/DEWA/water/MarineAssessment](http://www.unep.org/DEWA/water/MarineAssessment).

*nationales et locales dans les domaines des sciences de la mer et de la gestion durable des océans et de leurs ressources.*

3. L'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin doit se dérouler conformément à l'alinéa b) ci-dessus, eu égard aux alinéas a), c) et d), le cas échéant.

## **B. Objectifs**

4. Le Groupe d'experts créé par la résolution 58/240 de l'Assemblée générale a conclu que l'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin devrait fournir des synthèses générales régulières et intégrées de l'état et de l'évolution des écosystèmes marins, y compris les aspects socioéconomiques. Elle devrait, dans la mesure du possible, s'appuyer sur les évaluations régionales intégrées réalisées par les organismes régionaux compétents. Le mécanisme mis en place pour mener à bien l'Évaluation mondiale devrait permettre d'accéder à tout moment aux informations sur l'état et l'évolution des écosystèmes marins à des échelles géographiques diverses. Les évaluations mondiales du milieu marin devraient fournir des informations fiables et objectives aux décideurs, aux usagers des océans, au public et à la communauté scientifique afin de leur permettre d'élaborer des politiques, de faire des choix individuels et de mener des recherches qui profitent durablement à l'humanité.

## **C. Portée**

5. L'Évaluation mondiale devrait couvrir tous les aspects des écosystèmes marins, y compris l'environnement physique et chimique, les biotes et les aspects socioéconomiques. Les évaluations devraient être axées sur l'état de l'écosystème marin, les causes de sa modification, les profits qui peuvent en être tirés ainsi que les menaces et les risques auxquels il est exposé. Leur couverture géographique devrait comprendre tant les eaux côtières et estuariennes que les bassins océanographiques, compte tenu des incidences terrestres et atmosphériques. Elles devraient notamment :

- Synthétiser les données scientifiques sur l'état et l'évolution du milieu marin obtenues à partir des évaluations régionales et nationales et proposer des solutions éventuelles aux décideurs et autres parties prenantes. Un rapport scientifique élaboré sur la base des informations disponibles les plus fiables pourrait être publié périodiquement à l'intention des décideurs;
- Identifier les lacunes dans les connaissances actuelles, aux niveaux national, régional et mondial, et encourager l'amélioration des systèmes d'observation, de suivi et de gestion des données;
- Intensifier les efforts déployés pour renforcer les capacités à l'échelon national, régional et mondial afin d'accroître la fiabilité des informations scientifiques aux fins de la gestion des océans;
- Soutenir l'adoption de méthodes de gestion écosystémiques en fournissant des informations scientifiques complètes sur les écosystèmes; et

- Être utiles à l'élaboration de politiques sans imposer une ou plusieurs politiques particulières de gestion.

## II. Cadre général et ébauche du mécanisme

6. L'Évaluation mondiale est par définition un processus régulier et cyclique, lequel devrait toutefois être précédé d'une phase de lancement pouvant aller jusqu'à deux ans. Les sections ci-après exposent le cadre général tant du processus de lancement que du mécanisme permanent qui lui succéderait.

### A. Lancement de l'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin

7. La phase de lancement de l'Évaluation mondiale vise à mettre en place le mécanisme institutionnel nécessaire. Elle devrait également comprendre les aspects ci-après :

- Évaluation des évaluations;
- Définition des régions;
- Renforcement des capacités;
- Identification des domaines relatifs aux évaluations thématiques et démarrage probable de celles-ci; et
- Analyse de scénarios.

#### 1. Évaluation des évaluations

8. L'évaluation des évaluations devrait examiner les résultats, le processus et l'utilité politique des précédentes évaluations pour déterminer l'état actuel des connaissances dans le domaine de l'évaluation du milieu marin. D'un point de vue scientifique<sup>2</sup>, l'Évaluation des évaluations devrait analyser les résultats et les processus des évaluations précédentes et en cours afin d'en tirer des enseignements tant en ce qui concerne le milieu marin que les méthodes à utiliser à cette fin.

Elle devrait :

- Faire le bilan de l'état actuel des connaissances et identifier les principaux facteurs d'incertitude et les lacunes;
- Comparer et confronter les méthodologies et processus scientifiques des précédentes évaluations pour déterminer les meilleures pratiques et enseignements;
- Recommander des domaines prioritaires pour les évaluations thématiques lors du premier cycle de l'Évaluation mondiale; et
- Identifier les aspects des mécanismes d'évaluation scientifique disponibles, tels que réseaux d'experts, systèmes de bases de données et d'information, méthodologies, etc., pouvant être utiles à l'Évaluation mondiale.

---

<sup>2</sup> Dans ce rapport, on entend par « scientifique » tant les sciences naturelles que sociales.

9. L'Évaluation des évaluations devrait également examiner dans quelle mesure les précédentes évaluations ont été communiquées aux décideurs et aux parties prenantes aux niveaux national, régional et international et jusqu'à quel point ceux-ci les ont exploitées.

10. Une phase préparatoire devrait être prévue au cours de laquelle des groupes d'experts, constitués conformément à des procédures devant être convenues, établiraient des rapports d'information sur les questions devant être couvertes par l'Évaluation des évaluations, en se fondant sur des activités préalables telles que l'étude des évaluations mondiales de l'état du milieu marin réalisée conjointement en 2003 par le PNUE, le Centre mondial de surveillance pour la conservation, le PNUE, l'UNESCO et la COI<sup>3</sup>. Ces rapports devraient être analysés à l'occasion de consultations scientifiques à participation non limitée avant d'être examinés plus en détails lors du Processus consultatif officiel des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

11. L'Évaluation des évaluations devrait fournir des indications utiles sur plusieurs aspects de la conception de l'Évaluation mondiale, notamment amélioration de la comparabilité des évaluations nationales et régionales, utilisation d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs et contrôle de qualité comme suit :

- Un cadre conceptuel d'Évaluation mondiale et plusieurs scénarios communs contribueraient à harmoniser les évaluations nationales et régionales. Néanmoins, pour ce qui est de la conception de l'Évaluation mondiale, il faudra envisager des mécanismes supplémentaires pour renforcer la comparabilité ainsi que des stratégies pour la remplacer, le cas échéant;
- L'Évaluation des évaluations devrait permettre de définir les indicateurs qualitatifs qui pourraient être associés à un classement établi par des experts, ce qui sera probablement nécessaire dans plusieurs régions en tant que base de l'évaluation initiale du fait de l'indisponibilité des données quantitatives nécessaires. La méthodologie devrait comporter des critères quantitatifs pour permettre à l'Évaluation mondiale d'évoluer vers un mécanisme d'évaluation quantitatif; et
- La crédibilité de l'Évaluation mondiale, essentielle si elle doit être utilisée aux fins de la formulation de politiques, dépend essentiellement de la qualité de l'information et des données employées lors des évaluations. L'Évaluation des évaluations devrait contribuer à l'établissement de procédures rigoureuses de contrôle de qualité destinées aux fournisseurs de données.

## **2. Identification des régions dans le cadre de l'Évaluation mondiale**

12. L'Évaluation mondiale devrait se fonder sur des évaluations complètes et intégrées réalisées, dans la mesure du possible, au niveau régional. Un mécanisme régional de liaison de l'Évaluation mondiale sera mis en place dans chacune des régions. Chaque État devrait pouvoir choisir de contribuer sur une base nationale à l'Évaluation mondiale.

<sup>3</sup> PNUE (2003). Évaluations mondiales de l'état du milieu marin : bilan des évaluations mondiales et régionales de l'état du milieu marin et des activités scientifiques y afférentes. PNUE-Centre mondial de surveillance pour la conservation/PNUE/UNESCO-COI, 132 p.

13. L'Évaluation mondiale ne devrait pas tenter d'imposer des définitions uniformes ou de créer de nouveaux réseaux régionaux. Pour identifier des unités régionales d'évaluation, il faudrait que les États définissent leur affiliation régionale avec l'Évaluation mondiale, en tenant compte dans la mesure du possible :

- Des mécanismes régionaux existants (par exemple organisations maritimes régionales, organisations régionales de gestion des pêches, programmes relatifs aux grands écosystème marins) dotés de structures permanentes reconnues par le gouvernement;
- D'une délimitation respectueuse de l'environnement et propice à une approche écosystémique, par exemple grands écosystèmes marins ou groupements de grands écosystèmes marins liés;
- De l'intégration immédiate des anciens programmes de suivi et d'évaluation ou de ceux en cours;
- D'un nombre d'unités régionales gérable du point de vue administratif; et
- De la nécessité de garantir la couverture de zones situées à l'intérieur et au-delà de la juridiction nationale, y compris l'ensemble des bassins océaniques.

14. Le nombre total d'unités régionales de l'Évaluation mondiale implique un équilibre entre coût et complexité d'une part et niveau de précision et spécificité d'autre part. Si l'on se base sur les cadres régionaux existants, un objectif de 25 à 30 régions semble raisonnable. Lors de la phase de lancement, les États devraient se consulter en vue d'éviter tout chevauchement inutile et de garantir une couverture mondiale.

### **3. Renforcement des capacités**

15. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et les programmes régionaux en cours fournissent un cadre juridique au renforcement des capacités. Celui-ci devrait être pris en charge de manière appropriée. Au cours de la phase de lancement, il serait utile d'identifier les domaines où le renforcement des capacités se révélerait particulièrement utile. Certains États et régions disposent actuellement de programmes d'évaluation sophistiqués qui peuvent être intégrés, sous réserve d'un minimum d'adaptation, à l'Évaluation mondiale. Pour la plupart d'entre eux, toutefois, l'élaboration d'un programme d'évaluation régionale exigera un effort important. En outre, dans de nombreuses régions, on constate des écarts considérables entre les capacités nationales d'évaluation de la région. Le renforcement des évaluations nationales et régionales devrait se fonder, chaque fois que possible, sur les informations et les mécanismes disponibles, notamment sur les programmes de suivi régionaux en cours, les études diagnostiques transfrontières achevées ou en cours pour les projets FEM-grands écosystèmes marins, les évaluations régionales menées dans le cadre de l'évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), les évaluations régionales des activités terrestres réalisées pour le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM) et l'Évaluation de l'écosystème du Millénaire.

#### 4. Évaluations thématiques

16. La possibilité d'évaluations thématiques pourrait être envisagée comme une contribution au mécanisme d'Évaluation mondiale. Les exemples de thèmes qui pourraient être abordés lors de ces évaluations comprennent :

- Les perturbations intentionnelles à grande échelle des océans, telles que fertilisation délibérée et fixation du carbone;
- Les conséquences de la dégradation de l'habitat marin pour les pêches;
- L'évaluation des conditions en haute mer et dans les océans (par exemple biodiversité, productivité), intégrée pour l'ensemble des océans;
- Augmentation de l'apport atmosphérique d'azote dans un océan oligotrophique;
- Inventaire des méthodologies d'évaluation socioéconomique des services fournis par les écosystèmes marins;
- Incidences de la dégradation du milieu côtier sur la santé et la sécurité des populations; et
- Meilleures pratiques en ce qui concerne certaines nouvelles utilisations des océans.

Beaucoup d'autres domaines pourraient être concernés et la liste ci-dessus est donnée à titre purement indicatif.

#### 5. Analyse de scénarios

17. Lors de la phase de lancement, il est nécessaire de procéder à une évaluation basée sur l'analyse scientifique de plusieurs scénarios futurs. La planification de scénarios est un outil utile pour prévoir des politiques environnementales lorsque l'avenir est incertain, et elle a été utilisée efficacement lors des évaluations réalisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La réunion consultative de Reykjavik a souligné l'importance de la planification de scénarios dans le cadre de l'Évaluation mondiale.

18. Il serait utile d'élaborer un ou plusieurs scénarios de caractère général pendant la phase de lancement de l'Évaluation mondiale, avant la mise en œuvre du mécanisme permanent d'évaluations régionales et mondiale. Ces scénarios devraient être dotés d'une spécificité régionale suffisante pour être utiles au niveau des évaluations régionales de l'Évaluation mondiale. Ils contribueraient à unifier le cadre des évaluations régionales, améliorant par conséquent leur comparabilité et constitueraient un outil précieux pour l'élaboration de politiques régionales et nationales.

19. Les scénarios devraient fournir une description vraisemblable de ce que réserve l'avenir, s'agissant des principales causes de modification du milieu marin du fait de l'homme<sup>4</sup>, fondée sur un ensemble d'hypothèses différentes en termes de développement économique et d'évolution des politiques environnementales. Ces premiers scénarios ne devraient pas aller au-delà des principales relations en jeu et

<sup>4</sup> Une liste plus détaillée des secteurs d'activités humaines telles que la mise en valeur du littoral et l'exploitation des ressources figure à la section II.B.2.c.

probablement des facteurs de stress qui en résultent et qui sont indiqués dans le « Cadre conceptuel » présenté ci-après (par exemple, en anticipant les modifications des niveaux d'épuration des eaux usées); le mécanisme permanent de l'Évaluation mondiale examinerait les incidences sur l'environnement.

20. L'Évaluation de l'écosystème du Millénaire a été dotée d'un important groupe de travail sur les scénarios, et la Perspective mondiale en matière d'environnement a adopté une approche axée sur les scénarios depuis le départ. L'Évaluation mondiale devrait s'appuyer sur cette base en convoquant un groupe de travail composé d'experts pour adapter les scénarios actuels sur les principales causes de modification du milieu marin à ses objectifs et pour les améliorer si possible et selon les besoins.

## **B. Processus ordinaire d'évaluation mondiale**

### **1. Périodicité du processus**

21. Après la phase de démarrage, il est recommandé d'adopter un cycle de cinq ans pour le processus ordinaire d'évaluation mondiale, cette durée pouvant être ajustée en fonction de l'expérience qui aura été acquise au cours du premier cycle.

### **2. Cadre conceptuel**

#### **a) Thèmes**

22. Le processus d'évaluation mondiale exige un cadre conceptuel commun pour faciliter les comparaisons entre les évaluations régionales. Dans un souci d'utilité pratique, le cadre conceptuel utilisé pour l'évaluation de l'état actuel du milieu marin devrait être structuré autour de quatre thèmes généraux interdépendants liés à la santé du milieu marin et aux bénéfices que la société en retire :

- Sécurité alimentaire et pêche. Au lieu de centrer l'attention sur l'état des stocks de poissons dans telle ou telle zone de pêche, il conviendrait d'examiner des enjeux plus vastes que les incidences des modifications de l'environnement sur la sécurité alimentaire et la pêche;
- Santé et sécurité publiques, y compris les incidences de la pollution de l'environnement et des changements observés dans la gravité et la fréquence des catastrophes naturelles ou la vulnérabilité face à ces phénomènes;
- Fonction des écosystèmes, y compris les aspects liés à la productivité, à l'habitat, à la diversité biologique et aux changements dans la circulation océanique, les échanges gazeux et les cycles des éléments nutritifs;
- Avantages économiques et sociaux que le milieu marin et côtier procure à la société et utilisations qui en sont faites, y compris les valeurs culturelles.

#### **b) Causes**

23. Pour chacun des ces thèmes, l'évaluation mondiale devrait être mise en relation avec les causes immédiates des modifications de l'environnement, c'est-à-dire les facteurs d'agression, tels que :

- Les contaminants chimiques (métaux lourds, composés organiques toxiques persistants, hydrocarbures, pétroliers et radionucléides);

- La dégradation du milieu physique et la destruction des habitats;
- La modification des flux d'éléments nutritifs et de sédiments (eaux usées ou résidus de l'agriculture, par exemple);
- La contamination microbiologique;
- L'introduction d'espèces et de génotypes exotiques;
- Les détritiques et les déchets solides;
- Les effets de la surpêche;
- D'autres facteurs de perturbation (par exemple, sons ou lumière au fond des océans).

**c) Forces agissantes**

24. Il faudrait ensuite rattacher les facteurs d'agression précités aux forces qui les engendrent, c'est-à-dire aux secteurs de l'activité humaine qui déterminent les modifications du milieu marin, parmi lesquels on pourrait mentionner :

- La mise en valeur générale des zones côtières;
- La pêche maritime et la mariculture;
- Le tourisme côtier;
- Les transports maritimes et l'aménagement des ports;
- L'agriculture et la foresterie;
- Les transports terrestres;
- Les rejets industriels, y compris dans l'arrière-pays;
- L'extraction de minerais en mer;
- Les installations en mer ou au long des côtes (par exemple, aéroports, mariculture industrielle, fermes éoliennes).

**d) Conséquences**

25. Le cadre conceptuel devrait prévoir une évaluation scientifique des moyens d'action possibles, y compris une analyse des scénarios envisageables pour l'avenir.

**3. Directives générales relatives à l'organisation**

26. Après la phase de démarrage, il faudrait amorcer chaque cycle du processus d'évaluation mondiale par des consultations avec les parties prenantes sur l'orientation à donner à l'évaluation et les résultats que l'on doit obtenir, notamment : gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, organisations régionales, organisations scientifiques, organisations d'aide au développement, organisations commerciales et industrielles, organisations non gouvernementales et établissements universitaires.

**a) Comité de l'évaluation scientifique mondiale**

*i) Composition*

27. Il faudrait constituer un comité pour l'évaluation scientifique mondiale, composé de spécialistes des sciences naturelles et des sciences sociales possédant des compétences et une expérience dans de multiples disciplines liées à l'évaluation de l'état du milieu marin, y compris la mise au point d'un schéma d'analyse pour les incidences des évaluations scientifiques sur l'action des pouvoirs publics. Les scientifiques participant aux évaluations régionales menées dans le cadre de l'évaluation mondiale devraient être représentés et la composition équilibrée en assurant une répartition géographique équitable et la parité des sexes.

*ii) Fonctions*

28. Le Comité de l'évaluation scientifique mondiale devrait établir un schéma général pour l'évaluation mondiale et les évaluations régionales en s'appuyant en partie sur les consultations menées avec les parties prenantes. Il devrait également être chargé de faire la synthèse des conclusions des rapports scientifiques régionaux ainsi que des autres informations disponibles dans un rapport intitulé « Évaluation scientifique mondiale », qui serait soumis à un examen collégial, s'il y a lieu.

29. Les tâches confiées au Comité de l'évaluation scientifique mondiale seraient les suivantes :

- Guider et développer l'évaluation mondiale, notamment en fournissant des éléments d'information aux entités associées à cette évaluation;
- Collaborer avec les entités associées à l'évaluation mondiale, selon qu'il conviendra, pour recueillir, analyser, synthétiser et présenter les données et informations pertinentes;
- S'assurer que toutes les sources de données et d'informations pertinentes sont coordonnées et exploitées;
- Promouvoir la collecte et l'analyse de données et d'informations lorsque celles-ci font défaut;
- Assurer un contrôle de la qualité et aider à organiser un examen collégial des évaluations mondiales et régionales;
- Se charger de l'établissement du ou des rapport(s) sur l'évaluation scientifique mondiale.

**b) Évaluations scientifiques régionales**

*i) Procédures et méthodes*

30. Les évaluations scientifiques régionales devraient être confiées à des entités régionales associées à l'évaluation mondiale sur la base d'arrangements convenus entre les organisations régionales et mondiales. Pour la conduite de ces évaluations, il faudrait utiliser les procédures et les méthodes qui auront été mises au point au niveau mondial, mais en les adaptant pour tenir compte du contexte propre à chaque région. Chaque région devrait mener sa propre évaluation régionale avec des structures qu'elle aura elle-même conçues, en tenant compte de ses conditions particulières et des mécanismes régionaux existants. Les États peuvent également

choisir de communiquer les données directement aux entités chargées de l'évaluation mondiale au lieu de les transmettre par l'intermédiaire d'organisations régionales.

31. Les évaluations scientifiques régionales devraient être menées par des spécialistes des sciences naturelles et des sciences sociales ayant les compétences voulues dans les diverses disciplines liées à la conduite des évaluations, y compris la capacité de tirer les conséquences des évaluations scientifiques pour l'action des pouvoirs publics. Les modalités de participation devraient assurer une large représentation des États de la région.

32. Lorsque des évaluations régionales détaillées sont déjà disponibles dans certains domaines, on pourrait demander aux mécanismes existants de les adapter en suivant la structure et le modèle mis au point par le Comité de l'évaluation scientifique mondiale afin d'assurer la comparabilité des données et des informations d'une région à l'autre.

33. Au cas où les évaluations nationales ou régionales ne seraient pas établies dans les délais prescrits, le mécanisme d'évaluation mondiale serait mobilisé pour aider l'État ou la région concernés à préparer l'évaluation régionale pertinente de façon que le rapport sur l'évaluation scientifique mondiale puisse être achevé en temps voulu.

*ii) Activités*

34. Le processus d'évaluation scientifique régionale devrait prévoir la tenue de larges consultations avec les parties prenantes de la région sur les questions relatives à l'orientation, à la conduite et aux produits des évaluations, notamment : gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, organisations régionales, organisations scientifiques, organisations d'aide au développement, organisations commerciales et industrielles, organisations non gouvernementales et établissements universitaires. Les mécanismes mis en place au niveau régional devraient être invités à :

- Recueillir, analyser, synthétiser et présenter des données et informations qui se rapportent aux grands thèmes et aux grandes catégories définis par le mécanisme scientifique mondial;
- S'assurer que toutes les sources de données et d'informations pertinentes sont coordonnées et exploitées;
- Promouvoir la collecte et l'analyse de données et d'informations lorsque celles-ci font défaut;
- Établir le rapport sur l'évaluation scientifique régionale en suivant la structure et le modèle mis au point par le Comité de l'évaluation scientifique mondiale et en les adaptant au contexte régional, selon qu'il convient;
- Assurer un contrôle de la qualité et aider à organiser un examen collégial des conclusions du rapport sur l'évaluation régionale.

#### **4. Coordination**

##### **a) Entre les organismes des Nations Unies**

35. Le mécanisme d'évaluation mondiale encouragera la coordination interorganisations et tirera parti de cette coordination en utilisant au mieux les structures adéquates au sein du système des Nations Unies. Il faudrait obtenir des engagements fermes et des apports garantis de la part des organismes et programmes compétents des Nations Unies dès le début. Cet effort de coordination devrait permettre de définir des objectifs communs, ainsi que le rôle et les responsabilités de chaque organisme, en fonction de son mandat.

##### **b) Au niveau régional**

36. Les rouages régionaux du mécanisme d'évaluation mondiale devraient coordonner les apports aux évaluations régionales en exploitant toutes les sources d'information et tous les processus existant dans la région et en ajoutant éventuellement de nouvelles activités et de nouveaux mécanismes, mais seulement si cela est indispensable. Il conviendrait de procéder à des évaluations sur les besoins en matière de renforcement des capacités dans la phase de démarrage en prenant corrélativement des dispositions pour mettre en place des bases de données régionales et renforcer les infrastructures scientifiques.

##### **c) Au niveau mondial**

37. Le Comité de l'évaluation scientifique mondiale devrait établir le rapport sur l'évaluation scientifique mondiale directement à partir d'une synthèse des rapports nationaux et régionaux et des autres informations disponibles, y compris les évaluations portant sur les bassins océaniques.

#### **C. Considérations budgétaires**

38. Il importe d'examiner plusieurs questions budgétaires importantes en ce qui concerne la création d'un mécanisme d'évaluation (voir aussi section VI) :

- Les activités de coordination et d'évaluation doivent se dérouler aux niveaux régional et mondial. Le mécanisme d'évaluation mondiale fera fond sur les dispositifs et produits nationaux et régionaux, mais il faudra mobiliser des ressources supplémentaires pour renforcer les activités d'évaluation nationale et régionale, dresser une synthèse des résultats obtenus, s'occuper des principaux thèmes de l'Évaluation et analyser différents scénarios en vue d'arrêter des politiques;
- De même, les activités au niveau mondial ne pourront pas être entreprises si l'on ne dispose pas des moyens voulus pour financer les activités de coordination, l'établissement de synthèses, l'examen des résultats et les consultations avec les décideurs;
- Il faut que le mécanisme d'évaluation mondiale soit doté des moyens qui lui permettront de renforcer notablement les capacités dans diverses régions, en coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies compétents, afin de se livrer aux travaux scientifiques voulus dans le monde entier. Les programmes de renforcement de capacités doivent faciliter la participation des

scientifiques aux forums régionaux et internationaux et la formation de jeunes scientifiques aux différentes disciplines en rapport avec le domaine de travail du mécanisme d'évaluation. Il convient de prévoir des ressources à cette fin dès le début;

- Il importe d'encourager la participation de scientifiques du monde entier aux travaux du mécanisme au moyen de mesures d'incitation à caractère monétaire ou non, afin de les dédommager du temps et des efforts qu'ils consacrent à l'Évaluation. Dans certains cas, cela pourrait avoir une incidence budgétaire directe.

39. Chiffrer le budget de l'Évaluation mondiale est un exercice complexe. Deux consultants ont informé le groupe d'experts des coûts liés à différentes activités. On trouvera à l'annexe 1 un résumé des données budgétaires communiquées au groupe d'experts. Le groupe a estimé que la phase initiale de l'Évaluation coûterait entre un et 2 millions de dollars des États-Unis sur deux ans. Par la suite, le budget annuel de l'Évaluation serait de l'ordre de 6 à 8 millions de dollars. Sur cinq ans, il faudrait donc compter entre 30 et 40 millions de dollars, sachant que les activités de renforcement des capacités ne sont pas prévues dans ce montant.

### **III. Assurance qualité et évaluation par des pairs**

40. Les évaluations de l'état du milieu marin doivent être de grande qualité, qu'il s'agisse de la pertinence, de la crédibilité et de la fiabilité des données ou de la rapidité de réaction. En dernière analyse, la qualité est fonction des sources de données nationales et régionales sur lesquelles se fonde l'Évaluation mondiale. Elle dépend aussi du savoir-faire, de l'expérience et de la crédibilité des scientifiques qui participent aux évaluations. Les évaluations doivent être dûment étayées et transparentes et des dispositifs bien définis doivent en établir le caractère objectif.

41. Compte tenu de l'importance que revêt la crédibilité des évaluations, il faudrait prévoir un programme d'assurance qualité auquel participeraient des scientifiques et qui serait de nature à garantir la transparence, l'impartialité et l'indépendance politique. Le programme pourrait être mis au point par le secrétariat du mécanisme d'évaluation mondiale (voir section IV.C) pendant la phase initiale, en concertation avec les parties prenantes. Il s'agirait de garantir la qualité des évaluations mondiales et de mettre en place des arrangements avec les organisations régionales affiliées afin d'arrêter les responsabilités qui seraient les leurs au titre de l'assurance qualité.

#### **A. Groupe de spécialistes associé au mécanisme d'évaluation mondiale**

42. Il sera indispensable de soumettre les documents du mécanisme d'évaluation mondiale à des évaluations approfondies, indépendantes et de qualité afin d'en établir la crédibilité avant leur publication. Tant les évaluations mondiales que les rapports thématiques devront être passés en revue par des spécialistes des domaines scientifiques et politiques pertinents qui n'ont pas participé à l'élaboration des documents. Il serait souhaitable que le secrétariat de l'Évaluation mondiale constitue un groupe de spécialistes ou ait recours à d'autres mécanismes du système

des Nations Unies, par exemple au Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), afin de faire évaluer ses rapports et évaluations. Le choix des spécialistes incomberait au secrétariat de l'Évaluation mondiale, mais les gouvernements et les organisations non gouvernementales pourraient aussi proposer des candidats.

## **B. Examen par des pairs des rapports mondiaux d'évaluation scientifique**

43. La responsabilité ultime de la qualité des documents scientifiques devrait incomber à un comité de rédaction. Il faudrait que tous les documents scientifiques établis dans le cadre du mécanisme d'évaluation mondiale soient examinés par des spécialistes indépendants, c'est-à-dire des arbitres impartiaux qui n'auraient pas participé à l'établissement des documents. Les conclusions de ces spécialistes, dont le nom serait rendu public, seraient traitées de façon confidentielle par les différentes parties (arbitres scientifiques, auteurs et comité de rédaction). Le comité de rédaction devrait aussi être composé d'experts indépendants désignés par le secrétariat de l'Évaluation mondiale et aurait pour mission de s'assurer que les auteurs tiennent dûment compte des observations des arbitres scientifiques.

44. Il faudrait que le nombre d'arbitres scientifiques et les disciplines représentées soient proportionnels au document à évaluer. Par exemple, il serait approprié de désigner entre 10 et 20 arbitres pour examiner les rapports mondiaux d'évaluation scientifique dans la mesure où ceux-ci porteront sur de nombreuses thèmes, seront complexes et serviront de fondement aux orientations politiques.

## **C. Examen par des pairs des rapports régionaux d'évaluation scientifique**

45. Il serait également souhaitable que des arbitres scientifiques passent en revue les documents scientifiques établis à l'échelon régional, à condition que l'examen se déroule sous la direction des organismes régionaux affiliés au mécanisme d'évaluation mondiale, conformément aux dispositions prévues par les arrangements qui lieront les organismes régionaux et mondiaux. Afin de prêter une plus grande transparence aux activités des arbitres scientifiques et des autres dispositifs d'assurance qualité, il faudrait veiller à communiquer les documents voulus à tous ceux qui s'associent au mécanisme d'évaluation mondiale.

# **IV. Arrangements institutionnels et secrétariat du mécanisme d'évaluation mondiale**

## **A. Établissement de rapports par le mécanisme d'évaluation mondiale**

46. Le mécanisme d'évaluation mondiale devrait faire parvenir par les voies appropriées des rapports périodiques sur ses activités à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les produits et les rapports communiqués à l'Assemblée sur l'état du

milieu marin devraient être mis à la disposition des États Membres et des organismes et entités des Nations Unies.

## **B. Comité exécutif de l'Évaluation mondiale**

47. Il faudrait créer un comité exécutif, dans lequel seraient représentés les entités participant au mécanisme, les pays développés et ceux en développement ainsi que les bénéficiaires des recherches scientifiques, afin de veiller à la cohérence et à l'exécution du programme.

## **C. Secrétariat du mécanisme d'évaluation mondiale**

48. Le secrétariat aurait pour mandat de veiller au bon déroulement du programme du mécanisme d'évaluation mondiale et serait chargé de la mise en œuvre d'accords de coopération avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux en vue de fédérer les travaux scientifiques existants et nouveaux et d'en faciliter l'évaluation. Il serait souhaitable de le créer dans le cadre des structures existantes dans le système des Nations Unies, mais son siège pourrait être accueilli par un État Membre. Il conviendrait de désigner un coordonnateur, de définir clairement les attributions et les responsabilités et d'appuyer la mise au point de nouveaux produits. Le secrétariat devrait être intégré ou affilié à un organisme qui serait habilité et habitué à conclure des accords avec des organismes nationaux, régionaux et internationaux et qui maîtriserait la gestion des processus scientifiques et entretiendrait des relations avec les milieux scientifiques.

## **V. Renforcement des capacités**

49. Le succès du mécanisme d'évaluation mondiale sera fonction du renforcement des capacités aux échelons national, régional et mondial. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les programmes régionaux existants posent les fondements juridiques du renforcement des capacités<sup>5</sup>. Il convient tout particulièrement de prêter attention aux points suivants : l'établissement d'un système d'information intégrant des données provenant de l'observation périodique des océans, la conclusion d'arrangements institutionnels en vue de coordonner et de gérer les activités régionales d'évaluation et la sélection de scientifiques ayant les qualifications et l'expérience voulues pour procéder à des évaluations intégrées. La poursuite du déploiement du Système mondial d'observation des océans est un aspect important du renforcement des capacités que le mécanisme d'évaluation mondiale devrait promouvoir. Le soutien que le Fonds pour l'environnement mondial apporte aux études sur les grands écosystèmes marins contribue également à étoffer les capacités au niveau régional. Il faudrait que le mécanisme d'évaluation mondiale encourage les organismes donateurs à appuyer le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.

---

<sup>5</sup> On trouvera des éléments d'information, y compris des données financières, sur les mesures de renforcement des capacités prises par les organisations internationales qui s'intéressent aux questions relatives aux océans et aux mers dans le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/57/57, par. 571 à 639).

50. Les organismes, institutions et autres sources de financement devraient verser des contributions volontaires à un fonds (voir par. 52) qui serait créé par le mécanisme pour aider les pays en développement à étoffer leurs capacités. Les activités de renforcement des capacités devraient constituer l'une des préoccupations permanentes du mécanisme et être organisées en fonction des besoins des différentes régions.

## **VI. Financement du mécanisme d'évaluation mondiale**

51. Pour que le mécanisme d'évaluation puisse fonctionner dans de bonnes conditions, il faut mobiliser des ressources suffisantes afin de financer les activités du secrétariat et l'établissement des rapports mondiaux d'évaluation scientifique, y compris l'appui aux activités qui en découlent, et le renforcement des capacités d'évaluation aux niveaux national et régional dans les pays en développement. Le mécanisme d'évaluation doit s'appuyer autant que possible sur les programmes et activités d'évaluation du milieu marin existants, de façon à réduire les coûts restant à financer. Cela étant, il faudra mobiliser de nouvelles ressources si l'on veut mieux évaluer l'état du milieu marin (voir également la section II.C).

### **A. Fonds de contributions volontaires**

52. Il faudrait créer un fonds de contributions volontaires dans le cadre du mécanisme d'évaluation mondiale, méthode qui a été utilisée avec succès pour d'autres mécanismes d'évaluation mondiale, en particulier le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Programme pour les mers régionales. Les fonds collectés auprès des gouvernements, des organismes des Nations Unies et éventuellement auprès de la Banque mondiale, du Fonds pour l'environnement mondial et d'organismes extérieurs au système des Nations Unies faciliteraient la participation des représentants des pays en développement aux travaux du mécanisme et serviraient à financer les activités de renforcement des capacités et les évaluations régionales. Il serait souhaitable d'encourager les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à verser des contributions au fonds du mécanisme d'évaluation mondiale. On pourrait aussi inviter d'autres organismes internationaux à créer leurs propres fonds en faveur du mécanisme d'évaluation.

### **B. Participation des organismes et programmes des Nations Unies**

53. Il est crucial que tous les organismes et programmes des Nations Unies qui s'intéressent aux questions relatives aux océans prennent part aux travaux du mécanisme, faute de quoi l'entreprise risque d'échouer. Ce n'est qu'ainsi que le mécanisme deviendra réellement participatif et que les différents participants s'y investiront. Pour les organismes et programmes des Nations Unies, cela peut signifier poursuivre ou élargir les activités d'évaluation qu'ils mènent actuellement, orienter leurs efforts vers des activités qui cadrent avec les objectifs de l'Évaluation mondiale, détacher du personnel auprès du mécanisme et verser des contributions volontaires au fonds créé par le mécanisme.

### **C. Participation des pays**

54. Outre le versement de contributions volontaires au fonds mentionné plus haut, les pays pourraient faciliter la mise en œuvre du mécanisme de plusieurs façons. Il serait bon que les pays développés supportent une partie des frais liés à leur participation aux activités du mécanisme, le fonds de contributions volontaires servant à payer les coûts liés à la participation des experts des pays en développement.

### **D. Participation d'entités extérieures**

55. Il conviendrait en outre de mobiliser des fonds auprès d'autres sources extérieures, telles que le secteur privé et plus particulièrement les fondations. La Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial pourraient également être pressentis dans la mesure où ils ont l'habitude de financer des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement dans les domaines relatifs aux politiques de gestion et de protection des écosystèmes marins.

## Annexe 1

Budgets indicatifs<sup>1</sup>

## Phase initiale

	<i>Coût total (sur 2 ans)</i>	<i>Coût annuel moyen</i>
Secrétariat	990 000	495 000
Évaluation des évaluations	394 000	197 000
Évaluations thématiques (2 pendant la phase initiale)	220 000	110 000
Analyse des scénarios	130 000	65 000
<b>Total</b>	<b>1 734 000</b>	<b>867 000</b>
Renforcement des capacités	<b>À déterminer</b>	

## Premier cycle quinquennal

	<i>Coût total (sur 5 ans)</i>	<i>Coût annuel moyen</i>
<b>Activités mondiales</b>		
Secrétariat	2 475 000	495 000
Groupe scientifique international (2 réunions par an)	890 000	178 000
Rapport sur l'analyse des scénarios et incidences sur les orientations politiques	170 000	34 000
Rapports sur les analyses scientifiques et les politiques : production, impression et distribution (6 langues)	600 000	120 000
Évaluations thématiques (2 par cycle)	220 000	44 000
<b>Total</b>	<b>4 355 000</b>	<b>871 000</b>
<b>Activités régionales</b>		
<b>Par région :</b>		
Liaison régionale	400 000	80 000
Réunions du Groupe d'évaluation régionale scientifique intégrée	50 000	10 000
Rapport régional intégré sur l'analyse des scénarios et les incidences sur les orientations politiques	55 000	11 000
Rapports régionaux intégrés sur les analyses scientifiques et les politiques : production, impression et distribution (1 ou 2 langues)	30 000	6 000
<b>Total partiel (par région)</b>	<b>535 000</b>	<b>107 000</b>
<b>Total (pour l'ensemble des 30 régions)</b>	<b>16 050 000</b>	<b>3 210 000</b>
<b>Total (premier cycle quinquennal)</b>	<b>20 405 000<sup>2</sup></b>	<b>4 081 000</b>
Renforcement des capacités	<b>À déterminer</b>	

<sup>1</sup> En milliers de dollars des États-Unis<sup>2</sup> Il n'a pas été tenu compte du coût des consultations des parties prenantes.

## Annexe 2

### Liste des participants

#### A. Participants à la réunion

##### *Représentants des États*

M<sup>me</sup> Constance C. Arvis (États-Unis d'Amérique)

M. Argeo Rodríguez de León (Espagne)

M<sup>me</sup> Elva G. Escobar (Mexique)

M. Gi-Hoon Hong (République de Corée)

M. Magnús Jóhannesson (Islande)

M. Holger F. Martinsen (Argentine)

M. Mahmoud Samy (Égypte)

M. Akima Umezawa (Japon)

##### *Représentants des organismes des Nations Unies*

M. Jorge Csirke (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

M. Salif Diop (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

M. David Pugh (Commission océanographique intergouvernementale/UNESCO) – élu à la présidence du Groupe d'experts

M. Daniel D. Don Nanjira (Organisation météorologique mondiale)

M<sup>me</sup> Marjo Vierros (Convention sur la diversité biologique)

##### *Représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales*

M. Lawrence Folajimi Awosika (Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin)

M<sup>me</sup> Biliana Cicin-Sain (Université du Delaware)

M<sup>me</sup> Lee Kimball (Union mondiale pour la nature)

M. Andrew A. Rosenberg (Conseil international pour la science)

M. Michael Sissenwine (Conseil international pour l'exploration de la mer)

#### B. N'ont pu assister à la réunion

##### *Représentants des pays*

M. Lawrence Hutchings (Afrique du Sud)

M. Ryszard Kotlinski (Pologne)

M<sup>me</sup> Anna Lyubalina (Fédération de Russie)

M. Nicolay Mikhailov (Fédération de Russie)

M<sup>me</sup> Juying Wang (Chine)

*Représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales*

M. Patricio Bernal (Commission océanographique intergouvernementale/UNESCO)

M<sup>me</sup> Elena Manaenkova (Organisation météorologique mondiale)

M<sup>me</sup> Jacqueline McGlade (Agence européenne pour l'environnement)

**C. Consultants**

M. Robert A. Duce (professeur d'océanographie et des sciences de l'atmosphère, Texas A&M University, College Station, Texas)

M. Michael Huber (Président du GESAMP)

---